

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : /

Excusés : Mme Audrey MARRON
M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : M. Florence FAIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Mars 2021	Vendredi 19 Mars 2021	Mardi 30 Mars 2021

6- Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe ZAC Belledonne - Exercice 2020

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs présentés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020					
COMMUNE	Dépenses totales	Restes à réaliser	Recettes totales	Restes à réaliser	Résultats
Fonctionnement	3 596 089,85 €		9 022 989,45 €		5 426 899,60 €
Investissement réal. de l'exercice	2 866 607,50 €	200 000,00 €	1 655 202,95 €	200 000,00 €	-1 211 404,55 €
TOTAL	6 662 697,35 €		10 878 192,40 €		4 215 495,05 €

BELLEDONNE	Dépenses	/	Recettes	/	Résultats
Fonctionnement	432 992,59 €	/	432 992,59 €	/	0 €
Investissement	72 992,59 €	/	437 899,86 €	/	364 294,33 €
TOTAL	505 985,18 €	/	860 892,45 €	/	364 294,33 €

Concernant la ZAC Belledonne, le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 364 294,33 €.

Au cours de cet exercice, une part d'investissement s'élevant à 57 605,73 € a permis de résorber le déficit de fonctionnement portant ainsi le résultat de clôture de l'exercice à 306 688,60 €. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2021.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 présentés.

Décision : Adopté à l'unanimité

